

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 avril 2023

Ville de Peille**Département des
Alpes-Maritimes****Arrondissement
de Nice****Délibération
n°2023_30**

L'an deux mille vingt-trois et le trois avril à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal de PEILLE, régulièrement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-trois, s'est réuni en séance publique en nombre prescrit par la loi, dans l'Hôtel de Ville de PEILLE, sous la présidence de Monsieur Cyril PIAZZA, Maire.

Présents : M. Cyril PIAZZA, Maire ; M. Serge CASTAN, Mme Béatrice ELLUL, M. Bernard GIRAUD, Mme Christiane DELAIRE, Adjoints ; M. Jean-Marc SIMONI, Adjoint Spécial ; Mme Jessica JAMES, Mme Christine MOLINO, M. Adrien ARSENTO, Mme Nicole OUDINOT, Mme Michelle NOERO, Mme Emilie PLAZA MORENO, M. Christophe LERICHE, M. Damien SCANDOLA, M. Sébastien GOUBELY, Conseillers Municipaux

Ont donné procuration :

M. François ALZIARI, Adjoint au Maire, à M. Cyril PIAZZA, Maire
Mme Alicia MENARDO, Conseillère Municipale, à Mme Béatrice ELLUL, Adjointe au Maire

**Nombre de conseillers
en exercice : 19**

**Nombre de présents :
15**

Absents excusés : M. Christian CRISCI, Mme Marie COMPAN, Conseillers Municipaux.

**Nombre de votants :
17**

Secrétaire de séance : Mme Nicole OUDINOT, Conseillère Municipale.

Objet de la délibération : Attribution d'une subvention aux associations exercice 2023

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que diverses associations qui organisent des activités sur la commune, ont sollicité le concours financier de la Mairie.

Le conseil municipal après avoir pris connaissance des demandes de subventions présentées par les associations, vote chaque subvention suivante :

ASSOCIATIONS	MONTANT DEMANDÉ	MONTANT PROPOSÉ par la commission	MONTANT VOTÉ	VOTE
Action Éducative (Grasse)	250 €	200 €	200 €	Unanimité
Action Éducative (Nice)	400 €	200 €	300 €	Unanimité
Alors Léo	5 500 €	5 500 €	5 500 €	Unanimité

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture				
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Peille	2 000 €	2 000 €	2 000 €	Unanimité
Reçu n° 06/04/2023				
Amicale des Sous-Officiers Anciens de la B.A. 943	500 €	500 €	750 €	Unanimité
Amis du Rail	50 €	50 €	50 €	Unanimité
APE André Marie	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Unanimité
APE La Grave de Peille	1 500 €	1 500 €	1 500 €	Unanimité
A.S.B.T.P. Section Moto	900 €	750 €	750 €	Unanimité
A.S.C.P.	30 000 €	A voir	30 000 €	Unanimité
Carrefour des Paillons	Non précisé	/	/	/
Cloud 9 Rock Band	3 000 €	3 000 €	3 000 €	Unanimité
Comité des Fêtes La Grave	13 500 €	13 500 €	13 500 €	Unanimité (M. Bernard GIRAUD sort)
Comité des Fêtes Peille	15 000 €	13 500 €	13 500 €	Unanimité (M. Jean-Marc SIMONI sort)
SMLH – Comité du Mentonnais de la Légion d’Honneur	Non précisé	/	/	/
C.O.S. du personnel de la Mairie de Peille	3 250 €	2 000 €	/	/
Exploits Sans Frontières	Non précisé	/	/	/
Gazelec Ski	2 000 €	1 500 €	1 500 €	Unanimité
Gazouil & Cie	1 200 €	600 €	900 €	Unanimité
Réseau Initiative Côte d’Azur	1 000 €	500 €	500 €	Unanimité
Jess Racing Team	600 €	400 €	400 €	Unanimité (Mmes Jessica JAMES et Nicole OUDINOT sortent)
Peille MTB	1 000€	900 €	900 €	Unanimité (M. Damien SCANDOLA sort)
Peille Football Club	16 000 €	/	/	/
Prévention Routière	350 €	250 €	250 €	Unanimité
Protection Civile Alpes-Maritimes	Non précisé	200 €	200 €	Unanimité
Sapeurs-Pompiers Humanitaires G.S.C.F.	500 €	200 €	200 €	Unanimité
Service de Remplacement	200 €	200 €	200 €	Unanimité

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

AR Prefecture					
Solidarité Paysans	300 €		300 €	300 €	Unanimité
006-210600012-20230403-2023_30-DE					
S.P.A. Reçu le 06/04/2023	200 €		200 €	200 €	Unanimité
The Galant Magic Brett	6 500 €		4 000 €	4 000 €	Unanimité
Total voté	95 672 €		53 450 €	82 300€	

Précise que le montant des subventions allouées sera prélevé sur les crédits inscrits à l'article 65748 du budget principal de la commune pour l'exercice 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre, tous les membres présents.

Pour copie conforme,
le Maire,
Cyril PIAZZA.



La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.